

LE DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ À L'ÉPREUVE DES ACTIFS NUMÉRIQUES

AUDITORIUM DE LA MAISON DU BARREAU
2, rue de Harlay 75001 Paris

Jeudi 12 octobre 2023

*Sous la direction scientifique de MALIKA DOUAOUI-CHAMSEDDINE
Maître de conférences, Titulaire de l'habilitation à diriger les recherches
Membre de l'IRDA Université Sorbonne Paris Nord*

8H30 : Accueil des participants

8H55 : Allocutions d'ouverture du Président de l'Université Sorbonne Paris Nord **Christophe Fouqueré** et de **Malika Douaoui-Chamseddine**, Maître de conférences, Habilitée à diriger les recherches, Université Sorbonne Paris Nord, Membre de l'IRDA, Directrice scientifique

9H00 : Allocution d'ouverture de **Bénédicte Bury**, Avocate au Barreau de Paris, Vice-Présidente nationale de l'ACE, Avocats ensemble, ancien membre du Conseil National des Barreaux, Présidente de l'UNAPL (Professions libérales) Ile de France, Co-Présidente de la commission ouverte de droit bancaire de l'ordre des avocats de Paris

9H10 : Propos introductifs de **Didier Guével**, Professeur émérite à l'Université Sorbonne Paris Nord, Doyen honoraire, Membre de l'IRDA, Membre associé du LexFEIM et de **Malika Douaoui-Chamseddine**, Maître de conférences, Habilitée à diriger les recherches, Université Sorbonne Paris Nord, Membre de l'IRDA

MATINÉE sous la présidence de THOMAS LE GUEUT, Professeur des Universités, Université Sorbonne Paris Nord

1. Prolégomènes : présentation technique et juridique de la blockchain et des actifs numériques

9H30-9H50 : Présentation technique et concrète de la blockchain et des actifs numériques, **Fabien Aufrechter**, Vice-Président Web 3.0 **Vivendi**

9H50-10H10 : Présentation juridique des actifs numériques et de la blockchain : aspects de droit bancaire et financier, **Arnaud Grunthaler**, Avocat au Barreau de Paris

2. En prévention : le régime juridique et le traitement comptable et fiscal des actifs numériques du débiteur

10H10-10H30 : Le régime juridique des actifs numériques en prévention, **Giulio Cesare Giorgini**, Maître de conférences, Université Côte d'Azur et **Charlotte Fort**, Administrateur judiciaire

10H30-10H50 : Le traitement comptable et fiscal des actifs numériques en prévention, **Michel Di Martino**, Expert-comptable diplômé, Docteur en droit privé, Président honoraire du tribunal de commerce de Lons-le Saulnier

Pause : 10H50-11H15

3. Le régime juridique des actifs numériques en période d'observation

11H15-11H35 : Le sort de celui qui réclame son dû au débiteur en tokens de paiement ou cryptomonnaie, **Malika Douaoui-Chamseddine**, Maître de conférences Habilitée à Diriger des Recherches, Université Sorbonne Paris Nord

11H35-11H55 : Tokenisation, jetons utilitaires et période d'observation, **Sarah Farhi**, Maître de conférences Université de Toulon

11H55-12H15 : Les pouvoirs respectifs du débiteur et de l'administrateur judiciaire sur les crypto-actifs en période d'observation (Mesures conservatoires et saisie), **Stéphane Piédelièvre**, Professeur des Universités, Université Paris XII

Débats : 12H15

Déjeuner libre : 12H30-14H30

APRÈS-MIDI sous la présidence de JOCELYNE VALLANSAN, Professeure des Universités, Université de Caen, conseillère à la chambre commerciale de la Cour de cassation

4. Regards croisés

14H30-14H50 : Le regard de l'économiste : outils économiques de prédiction des défaillances d'actifs numériques, **Béatrice Dumont**, Professeur d'économie, Université Sorbonne Paris Nord

14H50-15H10 : Le regard du liquidateur judiciaire : le liquidateur judiciaire face à l'existence d'actifs numériques en liquidation : quelles bonnes pratiques adopter ? **Jim Sohm**, Mandataire judiciaire

15H10-15H30 : Le regard de l'avocat : actifs numériques et fiducie à l'épreuve du droit des entreprises en difficulté, **Cédric Dubucq** et **Mathis Campestrin**, Avocats au Barreau d'Aix-en-Provence

15H30-15H50 : Le regard de l'universitaire : l'insolvabilité du prestataire de services sur crypto-actifs : aspects de droit bancaire, **Gautier Bourdeau**, Maître de conférences Habilité à Diriger des Recherches, Université Paris-Cité

Pause-café : 15H50-16H10

5. Procédure d'insolvabilité transfrontalière au sein de l'UE et crypto-actifs

16H10-16H30 : Traitement juridique des crypto-actifs au sein d'une procédure d'insolvabilité transfrontalière au sein de l'UE, **Jean-Luc Vallens**, Magistrat honoraire, ancien Professeur associé à l'Université de Strasbourg

Débats : 16H30

16H50-17H10 : **Propos conclusifs** de **David Robine**, Professeur des Universités, Université de Bordeaux et **Anne-Sophie Nardon**, Avocate au Barreau de Paris, Vice-Présidente nationale de l'ACE, Avocats ensemble.

MANIFESTATION ELIGIBLE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



Avec le soutien financier de :



Inscription sur le lien suivant : <https://kxo-solutions.com/app/#/public/ACE/colloque-sorbonne-ace>